

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVARD, MILON, libraires. Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFITTE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

8 heures 30 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 50 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 49 — — Omnibus.
5 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 fr. » Poste, 24 fr. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements de mandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La lettre autographe de l'empereur Napoléon adressée au général Prim, dit la *Correspondencia* de Madrid a renversé tous les calculs et déjoué les rumeurs des journaux de l'opposition qui avaient prétendu que l'Empereur des Français avait demandé la destitution du général Prim que l'Espagne aurait repoussée, et que le général Lorencez aurait été porteur de ces instructions, ce qui aurait signifié que l'Espagne eut été dans l'obligation de se soumettre purement et simplement aux volontés et au caprice de l'une ou de l'autre puissance étrangère dans le cours des événements du Mexique. La feuille semi-officielle se félicite de la publication qui rétablit le véritable état des choses. — Havas.

D'après une dépêche de New-York, du 17 avril, un rapport du général de Beauregard sur le deuxième jour de la bataille de Pittsburgh dit que l'armée du Sud a fait dix mille prisonniers et pris trente six canons.

Les confédérés se sont retirés dans les fortifications de Corinth.

L'escadre fédérale de blocus a capturé le sloop anglais *Coyell*. Le général Mitchell a occupé cent milles de chemin de fer entre Charlestown et Memphis.

Le bruit court que les confédérés ont quitté Fredericksburg pour se concentrer à Richmond et Yorktown. D'importants renforts confédérés sont arrivés à Yorktown.

Un nouveau traité a été conclu entre les Etats-Unis et le Mexique. Il stipule l'extradition des criminels par les autorités de chaque Etat sans l'intervention du gouvernement central.

Le fort Pulaski s'est rendu sans conditions, le 11, aux cononnières fédérales.

Washington, 17 avril. — M. Mercier, ministre de France aux Etats-Unis, était arrivé au fort Monroe le 16; il a dû s'embarquer sur le steamer français *Gassendi* qui se rend à Norfolk.

On croit que le ministre de France visitera Richmond. Le bruit court que sa visite se rap-

porte aux dépôts de tabac appartenant au gouvernement français qui existent à Richmond.

On assure que le secrétaire d'Etat au département de la guerre a donné sa démission.

M. Lincoln a communiqué au congrès une correspondance du gouvernement fédéral avec le Mexique. Dans une dépêche adressée à M. Corwin, ministre des Etats-Unis au Mexique, M. Seward déclare que le cabinet de Washington ne désire acquérir aucune partie du Mexique. — Havas.

Les élections primaires qui viennent d'avoir lieu à Berlin, dit un télégramme de cette ville, du 28 avril, sont tout-à-fait favorables au parti progressiste.

Il en est de même dans les provinces, d'après les dépêches télégraphiques reçues jusqu'à ce moment.

Berlin, 29 avril. — Les électeurs du second degré ont tenu hier soir des réunions préparatoires dont le résultat permet de considérer comme certaine la réélection de tous les députés de Berlin, à l'exception de M. Kühne. — Havas.

On mande de Varsovie, le 29 avril. — Aujourd'hui, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'empereur, le journal *le Dziennik* publie un décret qui ordonne un dégrèvement de l'impôt en faveur de la classe ouvrière.

Un autre décret fait remise de leur peine à 89 condamnés, parmi lesquels se trouvent Bialobrzski, Otto Schlenker et Hispanski. La peine de quatorze autres, parmi lesquels Drucker, Maciejewski et Kramstlück, a été commuée. Enfin, il est fait remise de toutes les condamnations à l'emprisonnement pour dix jours et au-dessous. — Havas.

Le *Journal de Saint-Petersbourg*, du 29 avril, publie un décret impérial où il est dit que le gouvernement voulant donner des bases plus solides à la circulation monétaire, a jugé nécessaire de prendre dès à présent des mesures qui permettent à la banque de l'Etat d'échanger ses billets contre des espèces. C'est dans ce but qu'a été contracté auprès de la maison Rothschild, à Paris et à

Londres, un emprunt à 5 p. 0/0 de quinze millions de livres sterling en coupons de 50 à 1,000 livres sterling dont les intérêts seront payés à Paris, Londres, Francfort et Amsterdam.

Le remboursement et la conversion de cet emprunt ne pourront pas avoir lieu avant vingt ans. Les sommes versées seront mises directement à la disposition de la banque. Les billets de banque retirés seront aussitôt brûlés. La banque est seule autorisée à échanger des billets contre des espèces ou de nouveaux contre d'anciens billets.

Dès que l'emprunt sera assuré, le ministre des finances présentera des propositions pour l'échange graduel des billets contre de l'or. — Havas.

La *Gazette officielle* de Turin publie un décret royal qui autorise la mobilisation de deux bataillons de volontaires génois pour combattre les brigands dans les provinces méridionales. La durée des engagements est fixée à un an. Les armes et les uniformes seront fournis par le gouvernement.

Menotti Garibaldi est nommé commandant de ce corps.

Milan, 28 avril. — Il arrive ici, depuis quelques jours, un grand nombre de déserteurs hongrois qui ont abandonné l'armée autrichienne campée en Vénétie.

Une grande conspiration a été découverte ici parmi les soldats qui ont fait partie de l'ancienne armée napolitaine. La population est agitée.

Milan, 29 avril. — Les soldats de l'ancienne armée napolitaine qui étaient casernés à Santo-Ambrosio ont été trouvés armés de poignards et de pistolets. Ils avaient formé le projet d'inaugurer le brigandage en Lombardie, mais l'autorité à tout découvert à temps et l'ordre n'a été troublé nulle part. Quarante soldats ont été arrêtés.

Un complot semblable a été découvert à Monza. Une commission militaire a été instituée pour procéder à l'instruction de cette affaire. On assure toujours que plusieurs prêtres sont compromis.

FEUILLETON

LES MISÈRES DE CATHERINE.

(Suite.)

Catherine rompit la conversation sur ces mots et appela avec instance cette fois le petit William. Gates très-ému rendit l'enfant à la mère, et comme pour faire diversion à cette émotion qu'il n'était point venu chercher, et qui lui était évidemment importune, il braqua sa longue-vue sur le bateau qui se dessinait plus distinctement à l'horizon.

L'interlocuteur de Catherine se rapprocha du banquier et du ton le plus naturel du monde, il lui dit :

— Je crois que le *steamer* sera ici avant trois quarts d'heure ?

— C'est mon opinion, répondit brièvement Gates.

Comme l'autre demeurait obstinément à ses côtés, Gates eut l'idée de l'examiner de plus près, et il ne tarda pas à se rappeler où il avait connu ce triste personnage de qui il eut l'idée, alors, d'approfondir toute la sécheresse du cœur. Il venait d'en avoir un bel échantillon.

— Il parait, dit-il sur un ton indifférent et en faisant allusion à la conversation de tout-à-l'heure, que cette

dame n'est pas de bien bonne humeur; elle est un peu comme le temps...

— Oui, en effet, répondit William en affectant de sourire, elle est même un peu bégueule.

Gates toisa son homme de haut en bas et lui fit baisser les yeux.

— A qui ai-je l'honneur de parler? demanda celui-ci du ton d'un homme qui cherche à lier conversation.

— Vous auriez pu me reconnaître comme je vous ai reconnu avec un peu de patience, monsieur William Bilpoor. Je suis James Gates, de la maison Spencer, Gates et C^o de Londres. Vous souvenez-vous? Je vous ai rencontré, il y a trois ans, plusieurs fois, en moins bel équipage, alors que ma maison avait un procès dont s'était malheureusement chargé le officier Bailey...

— Chez qui je travaillais, alors, comme clerc, en effet. Mais depuis, j'ai quitté le vieux Bailey, un triste et malhabile homme au fond, vous en devez savoir quelque chose, et je suis aujourd'hui avocat.

L'ex-clerc tendit sa carte à Gates qui lut, William Bilpoor, Esq. *attorney at law*.

— A votre service, monsieur Gates.

— Merci, répondit celui-ci. Vous avez donc rondement réussi, que de rapé, crasseux, gras-seux et rapicé-clerc que vous étiez il y a trois ans, vous voilà aujourd'hui

d'hui doré sur toutes les phalanges et reluisant comme un paon.

— Tout cela vient de Bond et Regent street, murmura Bilpoor en glissant complaisamment son pouce dans l'entournure de son gilet. J'ai eu de la chance, mon cher monsieur... Je suis assez modeste pour le reconnaître... rien que de la chance...

— Vous en eussiez désiré davantage auprès de cette jeune femme ?

— Euh !... c'était une manière de tuer le temps. Ça ne paraît pas avoir un penny dans sa bourse, c'est déjà sur la pente qui conduit à la retraite, et ça joue la fierté !... Enfin !...

Gates se retint à quatre pour ne pas écraser Bilpoor d'un coup de poing, mais il pensa d'abord que cela ne le regardait pas ; puis, que tout en éprouvant une grande pitié pour cette pauvre femme, il ne pouvait pas jurer qu'elle fût en effet bien digne, malgré les apparences, de tant de sympathie chevaleresque. Il se contenta de lever les épaules, et d'éprouver pour cet imbécille pavoisé de vanité, de sottise, et pourri de sentiments misérables, un dégoût profond.

II.

Le *steamer* avait enfin abordé le quai. Nos quatre

Naples, 28 avril, 6 heures du soir. — Le roi qui était parti de Gaète à 11 heures, escorté par trois vaisseaux italiens et quatre vaisseaux français, est arrivé à Naples à 4 heures et demi. Plusieurs bateaux à vapeur et une grande quantité de barques sont allés à la rencontre de l'escadrille qui a été saluée par les canons de trois vaisseaux anglais, de la flotte italienne et des forts. Le roi a été reçu par le syndic (maire) de Naples. S. M. a parcouru les rues principales en voiture découverte, ayant à ses côtés le général de La Marmora, M. Rattazzi et le syndic, avec une escorte de gardes nationaux à cheval. La garde nationale formait la haie. La foule était immense. Elle a prodigué les applaudissements et les fleurs. La joie publique est indescriptible.

Arrivé au palais, le roi a dû se montrer au balcon à plusieurs reprises. Les corporations d'ouvriers, les étudiants et la garde nationale ont défilé devant S. M. au moment de la réception des autorités civiles et militaires et des membres du parlement.

On attend une amnistie pour les délits de presse et les contraventions de la garde nationale. La foule se presse dans les rues en attendant les illuminations. — Havas.

On lit dans l'Italie :

Si nous en croyons des renseignements puisés à bonne source, la nouvelle, reproduite par plusieurs journaux, du voyage à Paris de S. M. le roi Victor-Emmanuel, à la fin de mai, n'aurait aucun fondement. Ce qui a pu donner le change, c'est le projet qu'ont les princes Humbert et Amédée d'aller faire une visite de frères à leur sœur la princesse Clotilde.

Les lettres de Rome sont du 26. Soixante évêques français sont attendus dans cette ville, ainsi que tous les cardinaux, à l'exception peut-être de M^r de Bonald.

M^{me} la marquise de Lavalette retourne en France.

A Naples, le préfet de police a donné sa démission.

Le brigandage dans les provinces méridionales remonte de plus en plus vers la frontière romaine. — Havas.

Les dernières nouvelles de Shang-Hai sont plus favorables que les précédentes. Les amiraux français et anglais ont attaqué les rebelles à quelques milles nord-est de Shang-Hai, et les ont mis en déroute. Les pertes des alliés ont été peu sensibles; il n'y a eu qu'un Français tué et deux blessés.

Le gouvernement chinois paraît bien déterminé à tenir tête à la rébellion; l'appui moral et peut-être aussi matériel des alliés aidera au succès, qui sera vu avec grand plaisir par les populations indigènes et par le commerce étranger. (Le Pays.)

Le sultan, parti de Constantinople le 12 avril, est arrivé le 15 à Brousse. Sa Majesté a fait son entrée dans cette ville au milieu de la foule qui s'était portée à sa rencontre avec empressement. (Idem.)

Les lettres d'Athènes du 21 nous apprennent

que les dix-neuf chefs non amnistiés de l'insurrection de Nauplie et cent soldats étaient partis avant la reddition de la place sur la corvette française *Euménide* et sur la corvette anglaise *Pelican*. On croit que ces navires se sont dirigés vers Smyrne.

Les lettres assurent que la tranquillité règne à Athènes et dans les campagnes grecques. — Havas.

Le 25 avril est parti de Tanger le bateau à vapeur *l'Isabelle II*, chargé de porter en Espagne le complément des vingt millions de l'indemnité marocaine. Ainsi se trouvera exécuté, dans la plus importante de ses stipulations, le traité de Madrid.

Quant à la question des limites de Melilla, les difficultés qu'elle présente ne proviennent pas du fait de l'empereur du Maroc, mais seulement de la mauvaise foi des Kabyles de Calaya. Toutefois, les mesures préparées d'un commun accord entre le gouvernement espagnol et celui du Maroc permettent d'espérer que cette question sera bientôt résolue à la satisfaction commune. (Pays.)

Le journal *l'Epoca* de Madrid soutient la candidature de l'archiduc Ferdinand Maximilien au trône du Mexique. Les autres journaux plaident en faveur de la liberté pour les Mexicains de choisir le régime qui leur convient. — Havas.

Le *Moniteur* du 27 avril contient un rapport adressé à S. M. l'Impératrice par M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics; il est relatif à la fondation de la Société du Prince-Impérial, et les hautes considérations qui s'y trouvent développées se résument dans un règlement que nous reproduisons textuellement et qui est ainsi conçu :

RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DU PRINCE-IMPÉRIAL.

— PRÊTS DE L'ENFANCE AU TRAVAIL.

Art. 1^{er}. — *Formation de la Société, sa dénomination, son but.* — Il est formé une association ayant pour but, soit de faire des prêts destinés à faciliter l'achat des instruments, outils, ustensiles et autres objets mobiliers ou matières premières nécessaires au travail, soit de venir en aide pour des besoins accidentels et temporaires à des familles laborieuses.

Cette association prend les noms de : *Société du Prince-Impérial, prêts de l'enfance au travail.*

Art. 2. — *Composition de la Société.* — La Société se compose de fondateurs et d'associés.

Art. 3. — *Fondateurs.* — Les fondateurs sont : S. M. l'Impératrice, présidente de la Société, et un nombre indéterminé de personnes qui verseront une somme de 100 francs une fois payée, et annuellement une somme de 10 francs.

Art. 4. — *Associés.* — Les associés se composent de tous les enfants âgés de moins de dix-huit ans, qui verseront 10 centimes par semaine.

Art. 5. — *Administration.* — L'administration est confiée : 1^o à un conseil supérieur; 2^o à des comités locaux; 3^o à des dames patronesses.

Art. 6. — Le conseil supérieur se compose de vingt membres nommés par S. M. l'Impératrice.

Art. 7. — Le conseil supérieur représente de plein droit tous les associés. Il délibère sur tout ce

qui peut intéresser la Société. Il autorise les prêts; il est chargé de la gestion financière de l'association; il peut emprunter, aliéner, transiger, accepter tous dons et legs, faire tous emplois de fonds, recevoir toutes sommes, toutes valeurs; enfin il a tous les pouvoirs nécessaires pour gérer et administrer, tant activement que passivement, les biens et affaires de la Société et pour disposer de la manière la plus absolue des biens meubles et immeubles et de tous les intérêts de la Société. Il organise la comptabilité et l'administration et nomme à tous emplois gratuits et salariés; il détermine les conditions des prêts, l'intérêt auquel ils seront soumis, leur importance, leur durée et la forme dans laquelle ils sont consentis. Il détermine les conditions nécessaires pour l'établissement des comités locaux; il dirige ces comités et leur délègue, s'il le juge utile, tout ou partie de ses pouvoirs; il en règle le régime intérieur. Il peut également déléguer ses pouvoirs, soit à des commissions choisies dans son sein, soit à un ou plusieurs de ses membres ou à toutes autres personnes. Les délibérations du conseil supérieur sont prises à la majorité des membres présents. Le nombre des membres présents ne doit pas être inférieur à sept. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Les copies et extraits de ces délibérations à produire en justice ou ailleurs sont certifiés par deux membres du conseil.

Art. 8. — *Comités locaux.* — Les comités locaux sont nommés par S. M. l'Impératrice; ils sont chargés de recevoir les cotisations et les demandes de prêts; ils surveillent la comptabilité et préparent l'instruction des affaires de leur circonscription, et donnent un avis motivé sur ces affaires; ils statuent sur celles dont la solution leur est déléguée par le conseil supérieur.

Art. 9. — Les dames patronesses sont nommées par S. M. l'Impératrice, sur la proposition du conseil supérieur et l'avis du comité local. Elles sont chargées de provoquer et recevoir les souscriptions, de rechercher les associés et de les réunir en divisions ou subdivisions. Un règlement du conseil supérieur pourvoira à l'organisation de leurs réunions.

Art. 10. — *Ressources.* — Les ressources de l'association se composent : 1^o des sommes versées par les fondateurs; 2^o du produit des cotisations; 3^o des legs et dons. Les fonds de la Société sont déposés à la caisse du Crédit foncier.

Art. 11. — *Prêts.* — Le maximum des prêts qui pourront être faits à un seul emprunteur sera fixé tous les ans par le conseil supérieur; ce maximum est fixé à 1,000 francs pour la présente année.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Art. 12. — La Société n'agit que dans les localités où s'est formée une réunion de fondateurs et d'associés dont le nombre est déterminé par le conseil supérieur.

Art. 13. — Tous les ans, un exposé de la situation financière et morale de la Société, rédigé par les soins du conseil supérieur, est adressé à S. M. l'Impératrice et envoyé aux membres fondateurs.

Art. 14. — Le conseil supérieur est autorisé à

voyageurs avaient monté à bord. Bilpoor s'était gardé de venir au secours de Catherine à qui Gates aida à passer du pier sur le pont du bateau avec son enfant dont elle ne voulait pas quitter la main. Le banquier put lire, alors, sur la petite malle qui composait tout son bagage le nom de : M^{me} CATHERINE SKELTON. Ce nom en remplaçait un autre dont les lettres avaient été effacées. On arrivait sans trop de difficulté à deviner que ce nom mal gratté était celui de Bilpoor. Autrefois il y avait eu sur la malle : M^{me} CATHERINE BILPOOR. Il en était du nom comme du souvenir de l'homme à qui il appartenait, dans la vie de la pauvre Catherine; il en restait malheureusement des traces.

Le voyage fut tel que le temps l'avait fait craindre; dur, pénible, presque dangereux. Le steamer arriva, cependant, sain et sauf au quai de Weymouth où les passagers débarquèrent reconnaissables. Gates eut la chance de ne pas rencontrer Bilpoor, en sortant du bateau; mais il salua respectueusement Catherine Skelton, tapa sur la joue au petit William, et alla prendre une nuit de repos avant de s'embarquer dans la diligence qui devait le conduire à quelques lieues de Southampton.

De l'aventure de Catherine et de Bilpoor, Gates n'emporta que le souvenir d'une de ces impressions désolantes qui abondent dans la traversée humaine. Son opinion était que, s'il fallait se laisser également toucher par toutes les tristesses, le plus court parti à prendre

était celui d'une réclusion absolue. « Si vous ne voulez pas être par trop dégoûté de ce que vous êtes appelé à voir chaque jour, dit Chamfort, avalez, chaque matin, deux crapauds avant de sortir de chez vous. » Gates, qui était un philosophe de la bonne école, de l'école pratique, avait l'habitude d'avaler les crapauds de Chamfort, et il se cuirassait ainsi contre toutes les choses hideuses qu'il rencontrait sur sa route, en se disant qu'à dix pas plus loin, il devait en rencontrer de plus hideuses encore, et toujours ainsi de pire en pire; et qu'il perdrait son temps à s'apitoyer sur des misères moindres, quand il y en avait, au premier détour de la rue, de plus grandes. Sans être égoïste, il s'en fallait, il évitait de rien emporter avec lui, autant qu'il le pouvait, du moins, de l'acre puanteur des infamies qui s'exhalaient le long du chemin de sa vie.

Ainsi avait-il fait de sa rencontre avec Catherine, le petit William et Bilpoor. Il s'était hâté de ne plus se les rappeler. Mais quel fut son étonnement, le lendemain matin, quand il vint prendre sa place dans la diligence, d'y trouver Bilpoor confortablement installé dans un des compartiments de l'intérieur; tandis que la pauvre Catherine était juchée avec son enfant sur l'impériale où Gates monta par goût, n'ayant qu'une route de quelques milles à faire. Le temps était beau et clair, mais très-froid, le vent soufflait sec et en plein sur les voyageurs. Gates se contenta de saluer Catherine, et afin de ne

point prétendre à aucune indiscretion vis-à-vis d'elle, il ouvrit un livre et s'absorba dans sa lecture. Il en fut arraché par un gémissement du petit William qui se plaignait d'avoir froid. Gates leva les yeux, vit l'enfant violet, et la pauvre mère blanche comme un marbre de sépulture. Au cri qu'avait poussé William, Catherine l'avait embrassé avec une énergie fiévreuse et l'avait ramassé sur ses genoux en l'enveloppant dans l'unique châle qu'elle portait sur ses épaules. Gates sentit une larme lui monter à la gorge, se débarrassa de l'un des trois ou quatre paletots et manteaux qu'il portait avec lui, et sans dire un mot le plaça sur le dos de la pauvre femme qui le laissa faire. Elle tourna les yeux vers Gates, inclina sa pale tête, et d'une lèvres tremblante, que les sanglots contenus contractaient, elle lui dit simplement: « Merci, monsieur. » Tout ce qu'elle avait pu faire était d'articuler ces mots.

Ce fut là un grand secours pour la mère et l'enfant, qui s'assoupirent bientôt dans cette douce atmosphère de tiédeur que le contraste surtout rendait plus sensible encore. Quand ils lui parurent bien endormis l'un et l'autre, Gates s'adressant au cocher :

— Cette dame va jusqu'à Londres, je présume, demanda-t-il.

— Oui, monsieur.

— Vous lui offrirez, dès que je me serai éloigné, de prendre place dans l'intérieur. Il est impossible qu'elle

soumettre à l'approbation de S. M. l'Impératrice toutes les modifications au présent règlement, dont l'expérience démontrerait l'utilité.

Approuvé :
EUGÉNIE.

Palais des Tuileries, le 26 mars 1862.

FAITS DIVERS.

Une correspondance parisienne reproduite par plusieurs feuilles des départements, annonce que M. Mirès doit reprendre la gérance du *Constitutionnel* et du *Pays*; cette nouvelle est dénuée de tout fondement.

C'est irrévocablement jeudi prochain 1^{er} mai qu'ouvre au palais de l'Industrie l'exposition publique de la collection Campana. Cette collection occupe toute la galerie supérieure du nord depuis le pavillon nord-est. Tout est placé et catalogué. Il y a là 10 à 12 mille objets d'art de toutes sortes; presque autant que dans tout le Louvre.

Lundi, dans l'après-midi, les ambassadeurs japonais ont visité l'administration centrale des télégraphes, où leurs principaux officiers étaient déjà venus samedi dernier. Ils ont examiné avec un intérêt marqué les appareils en usage au poste central de Paris en se faisant rendre compte des moindres détails de leur mécanisme. L'un des ambassadeurs a même voulu opérer lui-même, et a transmis fort adroitement son nom avec le télégraphe imprimant de Hughes.

Puis leurs Excellences ont demandé divers renseignements à des villes distantes, et, entre autres, à Saint-Petersbourg, qui était en communication directe avec Paris. Après avoir, dit le *Moniteur*, parcouru les salles où fonctionnent les télégraphes, les visiteurs sont descendus dans celle des piles, et ont subi en riant les commotions de ce fluide étrange dont ils venaient d'examiner les plus merveilleuses applications.

L'ambassade japonaise a quitté Paris mardi matin pour aller en Angleterre. Tous les membres de cette légation se sont rendus, à sept heures, à la gare du chemin de fer du Nord, accompagnés de plusieurs délégués du ministère des affaires étrangères.

Parmi les élèves admis à l'École impériale spéciale militaire, un certain nombre sont signalés, chaque année, comme peu capables de faire un bon service militaire, ou comme ayant des causes de réforme.

Pour remédier à cet état de choses, le ministre de la guerre a décidé qu'à l'avenir les candidats devront produire, à l'appui de leur demande d'inscription, un certificat délivré par le commandant du dépôt de recrutement, et constatant, dans les mêmes conditions que pour l'engagement volontaire, leur aptitude réelle au service militaire. Ainsi, dans tous les cas où des incapacités n'auraient pas été constatées avant l'examen, la responsabilité des commandants de recrutement serait sérieusement engagée.

Toutefois, pour la délivrance des certificats de cette espèce, il suffit que le candidat, s'il n'a dix-

ans, sans en mourir peut-être, la nuit sur l'impériale de la voiture. Je vais vous payer la différence du prix, et vous lui direz que plusieurs places restent en bas, vous ne lui demandez pour cela aucun supplément. Si elle veut résister, vous insisterez au nom de son enfant.

C'est entendu, monsieur.

Une demi-heure après, la voiture s'arrêtait, Gates renouvela sa recommandation au cocher, et laissa son manteau sur les épaules de Catherine qui ne s'était point éveillée.

Les philosophes de l'école de Gates ne sont pas aussi égoïstes qu'ils pourraient passer pour l'être.

Le soir venu le cocher insista, comme le lui avait prescrit Gates, pour que Catherine prit la place de l'intérieur. Il eut grand peine à persuader la pauvre femme qu'il agissait de la sorte de bon cœur et dans l'intérêt de son enfant. Il eut besoin de bien plus d'éloquence encore pour la convaincre de garder le manteau que Gates avait volontairement oublié. En entrant dans la voiture, où Bilpoor, cuirassé dans de bonnes fourrures et sous des edredons de couvertures, ronflait admirablement, Catherine ne put s'empêcher de murmurer :

— Heureusement il y a de bien bonnes âmes encore dans ce monde !

(La suite au prochain numéro.)

sept ans accomplis, puisse les atteindre avant le 1^{er} octobre de l'année courante.

MM. les généraux commandant les divisions territoriales et les commandants des dépôts de recrutement ont été invités à assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution immédiate des dispositions qui précèdent et qui ont été également portées à la connaissance des préfets.

(*Moniteur de l'Armée.*)

CHRONIQUE LOCALE.

M. Louvet a été nommé membre de la commission du Corps-Législatif relative à un emprunt de 60,000 fr. par la commission administrative des hospices d'Orléans. M. Segris a été nommé membre de la commission relative à un emprunt et à une imposition extraordinaire par la ville de Bourges.

VILLE DE SAUMUR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 29 mars au 25 avril 1862.

N. D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.			VACHES.			VEAUX.			MOUTONS.			PORCS.
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	maigres et médiocres.	
BOUCHERS.														
1	V ^o Godard.	2	2	»	»	»	»	11	21	»	12	30	»	»
2	Morisseau.	3	2	»	»	»	»	13	30	»	28	26	»	»
3	Touchet.	1	1	»	»	»	»	5	»	»	19	24	»	»
4	Poisson.	1	5	»	»	»	»	3	»	»	21	42	»	»
5	Groleau.	»	2	»	»	»	»	»	»	»	4	13	»	»
6	Lanier.	»	»	»	»	»	»	4	»	»	9	7	»	»
7	Corbineau.	1	1	»	»	»	»	9	»	»	13	26	»	»
8	Sechet.	»	6	»	»	»	»	3	»	»	13	25	»	»
9	Prouteau.	»	»	»	»	»	»	2	1	»	3	13	»	»
10	Girard.	»	»	»	»	»	»	4	»	»	4	17	»	»
11	Pallu.	»	2	»	»	»	»	1	1	»	6	15	»	»
CHARCUTIERS.														
MM.														
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	6	»	»
2	Baugé.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	3	»	»
3	Lecomte.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	6	»	»
4	Milsonneau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	7	»	»
5	Touchet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	4	»	»
6	Quantin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	»	»
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	3	»	»
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	11	»	»
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	5	»	»
10	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	3	»	»

TAXE DU PAIN du 1^{er} Mai.

Première qualité.	
Les cinq hectogrammes	20 c. » m.
Seconde qualité.	
Les cinq hectogrammes	17 c. 50 m.
Troisième qualité.	
Les cinq hectogrammes	15 c. » m.

NOTA. — Cette taxe ne s'applique qu'à la commune de Saumur et ne concerne en rien les autres communes de l'arrondissement, dont les Maires restent complètement libres de taxer, comme bon leur semble, le prix du pain, dans leur circonscription municipale, d'après les bases particulières fournies par leur localité.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans la *Patrie* : « Le bruit est fort accrédité, et jusqu'à présent nous avons lieu de le croire exact, que M. le général de Goyon arrive à Paris. Pendant son absence, M. le général d'Hugues, commandant de la 1^{re} division d'infanterie, aurait le commandement par intérim de notre armée d'occupation à Rome. »

Marseille, 16 avril. — Les lettres d'Athènes, du 25, annoncent que l'Angleterre a refusé de recevoir les insurgés de Nauplie dans les îles Ioniennes. Le commandant français n'a pas voulu, de son côté, recevoir à son bord les insurgés armés, ceux-ci ont donc jeté leurs armes à la mer avant de monter sur l'*Euménide*. Les 400 insurgés restés à Nauplie ont été dirigés sur Ty-

rinthe, où campent provisoirement 150 forçats internés.

Le ministre de la guerre s'est rendu à Nauplie. La place est délabrée. L'arsenal qui renfermait 30,000 fusils de précision a été trouvé vide. Des perquisitions ont été ordonnées dans la ville et dans la campagne pour retrouver ces armes.

On prétend qu'un acte signé par le chef de l'insurrection constate que le pays a refusé de s'associer au mouvement.

On assure que le prince Louis, fils aîné de Luitpold de Bavière, le frère et héritier présomptif du roi Othon, aurait accepté la succession à la couronne de Grèce et embrasserait la religion grecque.

Turin, 29 avril. — Les dépêches de Naples nous apprennent que le roi a été obligé de se montrer plusieurs fois au balcon du palais. Il a été accueilli chaque fois par les plus vives acclamations.

La tranquillité est parfaite.

Naples, 30 avril. — Le roi a signé le décret d'amnistie pour la presse et la garde nationale. Il a fait rendre les objets engagés au mont-de-piété pour moins de quatre ducats. — Havas.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 26 avril.

Revue politique de la semaine. — Courrier de la province. — Inauguration des paquebots transatlantiques. — L'ambassade japonaise à Paris. — Causerie dramatique. — Les industries du bassin de la Loire. — Gazette du palais. — Le musée Campana. — Modes de printemps. — Froschdorf et ses chasses. — Don Bartolome Mitre, gouverneur de Buénos-Ayres. — Le bois durci.

Cravures : Inauguration de la ligne transatlantique de Saint-Nazaire à la Vera-Cruz : banquet à bord de la *Floride*; — départ de la *Louisiane*. — L'ambassade japonaise. — Usine Pétin, Gaudet et Comp. : vue générale des bâtiments; — lamination circulaire. — Le musée Campana (4 gravures). — Modes de printemps. — Le général Bartolome Mitre. — Bois durci : médaille commémorative de l'Exposition universelle de Londres. — Rébus.

M. MÉRIGOT, chirurgien-dentiste à Angers, rue Milton, 7, sera à Saumur, Hôtel Budan, appartement n° 16, le 8, le 9, le 10 et le 11 du mois de mai prochain. (220)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

La rente 3 0/0 est recherchée, et elle a atteint 70 60, malgré des liquidations anticipées. La Banque de France a repris de 3,100 à 3,150. Le Crédit foncier s'est maintenu à 4,505; les cinquièmes de ses obligations communales sont demandés à 90 fr. en vue du coupon de mai. Toujours recherchés, les actions du Crédit mobilier ont progressé de 835 à 860 par suite des résultats de l'exercice de 1861 et de la hausse depuis le 1^{er} janvier 1862 de toutes les valeurs que cet établissement patronne. Parmi les chemins de fer, le Midi a monté, depuis huit jours, de 50 fr. à 850. Dans l'assemblée générale de cette compagnie, le coupon de janvier a été porté à 20 fr. au lieu de 10 fr., et tous pouvoirs ont été donnés au Conseil à l'effet de poursuivre la concession de la ligne de Cette à Marseille. L'Orléans a progressé de 1250 à 1,500 fr. le Lyon de 12-30 à 1,447-50. Le Nord est ferme à 1,045, et l'Est à 592-50. Les Autrichiens ont gagné 5 fr. à 352-50, les Lombards 12-50 à 358-75, et les Russes 3-75 à 421-25. Deormais les actions de cette compagnie jouissent d'une garantie de 5 0/0 avec l'amortissement en sus. Ces intérêts et cet amortissement sont payés en métalliques sur les principales places de l'Europe, au change fixe de 4 fr. le rouble pour Paris et l'équivalent pour les autres places.

Sur le marché industriel, le Gaz ancien s'est élevé de 4,070 à 4,150, et le nouveau de 4,090 à 4,145.

On recherche avant même leur souscription publique les actions de LLOYD CENTRAL, compagnie d'assurances maritimes en participation à primes fixes, dont une portion importante du capital a été déjà souscrite chez MM. F. Martin, banquiers, 85, rue Richelieu. Cette entreprise est assise sur les meilleures bases, offre peu de risques de pertes et des chances certaines de bénéfices. De tels avantages et l'organisation économique de la compagnie justifient l'empressement des fonds disponibles. Le capital est de 3 millions, divisé en 600 actions de 500 fr. On paie 50 fr. seulement par action en souscrivant. — E. Dutil. (*Correspondance hebdomadaire.*)

BOURSE DU 29 AVRIL.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 70 46
4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Ferme à 98 40

BOURSE DU 30 AVRIL.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 70 50.
4 1/2 p. 0/0 baisse 30 cent. — Ferme à 97 60.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CRÉTIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Crétin, épicier, demeurant à Vihiers, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu le jeudi 8 mai 1862, à midi, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce. Les créanciers devront se présenter en personne, ou par mandataire muni de pouvoirs dûment enregistrés.

Le greffier du tribunal,
(221) TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BESNARD.

Les créanciers de la faillite du sieur Auguste Besnard, marinier, demeurant commune de Trèves-Cunault, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 504 du Code de commerce, à se présenter le mardi 6 mai 1862, à midi, en la chambre du conseil du Tribunal, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du tribunal,
(222) TH. BUSSON.

Étude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS FAILLITE.

Le dimanche 4 mai 1862, à midi et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur, chez le sieur AUGUSTE BESNARD, marinier à Cunault, commune de Trèves-Cunault, à la vente publique aux enchères de son mobilier, à la requête de M. KERNEIS, syndic de la faillite.

Il sera vendu :

Lits, couettes, couvertures, couvre-pieds, rideaux, draps, linge, effets, armoires, commodes, tables, buffet, chaises, batterie de cuisine, grande quantité de nattes ou roseaux, mâts, beaucoup de bois de travail, bois à brûler, barriques vides et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Étude de M^e E. LEROUX, notaire.

A VENDRE

A LOUER OU A ARRENTER

UNE MAISON, avec cour et terrasses, située rue Haute-Saint-Pierre, n° 5.

S'adresser à M. ABELLARD, avocat, Levée-d'Enceinte, ou à M^e LEROUX, notaire. (173)

A VENDRE

OU A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE BELLE MAISON

Située rue du Temple, n° 49,

Composée d'un vestibule, salle à manger, office, cour, écurie, salon, cave, quatre chambres à coucher, cabinets, mansardes et greniers.

S'adresser à M^e Allain. (216)

A VENDRE

D'OCCASION

UN MATÉRIEL DE RELIEUR.

S'adresser au bureau du journal.

JARDIN ET PAVILLON,

Situés au Champ-de-Foire,

A VENDRE

S'adresser à M. LEGUEU, place de l'Arche-Dorée. (128)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

100 PIEDS DE CHENE

De différentes grosseurs, nouvellement abattus,

1,200 COTRETS

Et 1,500 BOURRÉES de BRUYÈRE

Le tout existant dans un bois-taillis,

Situé au canton de Laraye, près Champigny, commune de Souzay.

S'adresser, pour visiter ces bois et bourrées et traiter de gré à gré, à MM. Chatenay et Chevallier, propriétaires à Varrains, qui se trouveront à Champigny, chez M. Couteleau, cabaretier, le dimanche 4 mai 1862, à dix heures du matin.

MAISON

A VENDRE OU A LOUER

Rue de la Tonnelle, n° 16.

S'adresser à M. YVON, entrepreneur des fumiers de l'École. (111)

A AFFERMER

des

CARRIÈRES DE CRAIE-TUFFEAU,

Exploitées par eau et terre,

Sises à Saumoussay.

Grande facilité d'arrangement.

S'adresser à M. COUSCHER, à La Perrière, près Saumur. (201)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

DE

BELLES ET TRÈS-VASTES CAVES

Situées rue de la Gueule-du-Loup.

S'adresser, pour les visiter, à la Fuie, même rue.

A VENDRE

DEUX

BELLES JUMENTS

Âgées de 12 ans,

L'une pour la selle, l'autre pour la voiture. Elles sont susceptibles de faire de bonnes poulinières.

S'adresser, pour les voir, à la Fuie, rue de la Gueule-du-Loup.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Rue de la Comédie.

S'adresser à M^e ROTTIER. (141)

A LOUER

VASTE TERRAIN de 1,400 mètres carrés, sur lequel on peut établir une auberge ou une maison de commerce. Le propriétaire construira, si on le désire.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

à louer

PORTION DE MAISON

Avec Jardin

Grande route du Pont-Fouchar.

S'adresser à M. GODFROY, imprimeur à Saumur, Grand-rue, 4.

MAISON

Rue d'Orléans,

A LOUER

Présentement.

S'adresser à M. AVRILLON, qui l'occupe.

M. AVRILLON, désirent écouler toutes ses marchandises, pour cause de cessation de son commerce, vendra désormais à prix de facture.

A LOUER

Pour le 16 septembre 1862

UNE MAISON avec remise, écurie, cour et grand jardin, située rue Bodin.

Appartenant à M^{me} Champet.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

A LOUER

Ecurie à deux chevaux,

Remise et Grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (584)

M. GARREAU-MURAY,

Épicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebuchin frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 32 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1^o vive et transparente coloration ; 2^o économie de moitié ; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce ; goût exquis, arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens faciles de la publicité ; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil ; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féculé, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élegants cartonnages, très-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

Entreprise BEIGNÉ et Cie.

DILIGENCE DE SAUMUR A CHOLET.

A partir du 1^{er} mai, la voiture partira de Cholet à six heures du matin, pour correspondre avec le train partant de Saumur pour Paris à onze heures cinquante minutes du matin.

Le départ de Saumur pour Cholet sera toujours à huit heures du soir, à l'arrivée du train de Paris.

BUREAUX : { A Saumur, chez M. L.-P. CHATELAIS ;
{ A Cholet, chez M. MOLLAY. (219)

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN ÂGE.

Cette Pommade est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journellement. — Prix du pot : 3 f. — Composée par CHALMIN, chimiste, à Rouen, r. de l'Hôpital, 40. — M^e à Paris, pour le gros, r. d'Enghien, 24. — Dép. dans toutes les villes.

A SAUMUR, chez M. Balzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs ; à BAUGÉ, M. Chaussépied, coiffeur-parfumeur. (54)

Saumur, P. GODET, imprimeur.